



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION D'UNE UNITE DE METHANISATION AGRICOLE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CHAMPLIN

Par arrêté préfectoral n°2020-799 du 15 décembre 2020 est prescrite l'ouverture d'une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la société SAS Champlin Gaz sise 4, rue du Thon à Bossus-lès-Rumigny (08290) en vue d'exploiter une installation d'une unité de méthanisation agricole, à l'adresse « Les Vaucelles » sur le territoire de la commune de Champlin (08260) au titre de la rubrique 2781-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

La consultation du public se déroulera du **mardi 19 janvier 2021 au mardi 16 février 2021 inclus**.

Cette procédure d'enregistrement s'apparente, dans sa forme, à une « enquête publique allégée » se déroulant sans commissaire enquêteur.

Le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement, cette décision peut être assortie de prescriptions particulières.

Le dossier sera accessible au public en mairie de Champlin – place de la Mairie – 08260 Champlin, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit : le mercredi de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 08h30 à 11h30.

Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes à l'adresse suivante : www.ardennes.gouv.fr / onglet : Politique publique / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Les observations sur le projet devront être consignées sur le registre déposé en mairie de Champlin ou adressées par écrit à la Préfecture des Ardennes, qui les annexera au registre, à l'adresse suivante :

Préfecture des Ardennes
DCAT/ bureau des procédures environnementales
1 place de la Préfecture
BP 60002
08005 Charleville-Mézières.

Charleville-Mézières, le **14 DEC. 2020**

le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,

Christophe HERIARD